

### SECTION 1 : identification de la substance ou du mélange et de la société

#### 1.1. Identificateur du produit

Forme	: Mélange, liquide
Nom du produit.	: Sani-Cide EX3 (Canada - prêt à l'emploi)
Groupe du produit	: Produit commercial
Code du produit	: LB-SCIDEX3/2
Numéro de pièce	: Séries CA-SCIDE3/QT & CA-SCIDEX3/55 (produit étiqueté au Canada).
Numéro d'enregistrement	: DIN 02502844

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations de la substance ou du mélange : Solution nettoyante désinfectante prête à l'emploi

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Non disponible

#### 1.

##### Distributeur :

Aviall Services Inc.  
7425 Tranmere Drive, suite 2  
Mississauga, ON L5S 1L4  
Lucie Desforges, chef de site régional  
Cellulaire : 514-923-7146  
Adresse de courriel : ldesforges@aviall.com

##### Fabricant

Celeste Industries Corporation  
8221 Teal Drive, suite 405  
Easton, Maryland, 21601 (É.-U.)  
Aux É.-U. : (410) 822-5775  
De l'étranger : 00 (1) 410 822-5775  
Adresse de courriel : info@celestecorp.com

#### 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### 1,4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Pour toute urgence d'ordre chimique ou en cas de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appeler CHEMTREC (24 h/24), aux É.-U. et au Canada : 1 (800) 424-9300  
De l'extérieur des É.-U. et du Canada (appels à frais virés acceptés) : 1 (703) 527-3883

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2,1. Classification du mélange

##### Classification établie par le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irrit. cutanée 2, H315  
Irrit. oculaire 2, H319

##### Effets néfastes : physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 2,2. Éléments d'étiquetage

##### Classification établie par le règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Pictogramme des risques :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H315 – Provoque une irritation cutanée.  
H319 – Provoque une grave irritation des yeux

Conseils de prudence :

P102 – Garder hors de la portée des enfants.  
P262 – Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements.  
P264 – Bien se laver les mains après toute manipulation.  
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit  
P273 – Éviter de rejeter dans l'environnement. Ne pas déverser dans des lacs, des étangs, des estuaires ou d'autres étendues d'eau. Ne pas déverser dans des réseaux d'égout sans en avoir

avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

- : P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage.
- : P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- : P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- : P333 + P313 – Si une éruption cutanée ou une nouvelle irritation apparaît : contacter ou consulter un médecin.
- : P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste : contacter ou consulter un médecin.
- : P362 + P364 – Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter de nouveau.

## 2.3. Autres dangers

Un contact prolongé ou direct avec le produit peut provoquer une irritation de la peau.

## SECTION 3 : composition ou informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur du produit	Concentration (en %)	Classification établie par le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
l-(+)-acide lactique	(N° CAS) 79-33-4 (N° CE) 201-196-2	0,40 %	Irrit. cutanée 2, H315 Lés. oculaire 1, H318
Acide dodécylbenzènesulfonique	(N° CAS) 27176-87-0 (N° CE) 248-289-4	< 0,5 %	Tox. aiguë 4 H302 Corr. pour la peau 1B, H314
Octane-1-sulfonate de sodium monohydraté	(N° CAS) 5324-84-5 (N° CE) 226-195-4	< 0,6 %	Irrit. cutanée 2, H315 Lés. oculaire 1, H319

Texte intégral des phrases : voir la section 16.

## SECTION 4 : premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours après inhalation : Si l'irritation respiratoire survient lors de l'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.
- Après contact avec la peau : Si éclaboussé ou déversé sur la peau, rincer abondamment à l'eau.
- Premiers secours après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Premiers secours après ingestion : Appeler aussitôt un médecin. Si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/blessures après un contact avec la peau : Peut possiblement provoquer une irritation de la peau après contact.
- Symptômes et effets après contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.
- Symptômes/blessures après inhalation : Peut causer une irritation chronique du nez, de la gorge ou des poumons si respiré pendant une période prolongée sous forme de brouillard.
- Symptômes et effets après ingestion : L'ingestion peut causer une douleur immédiate et de graves brûlures des muqueuses.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Effectuer un traitement symptomatique.

## SECTION 5 : mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : l'eau.

### 5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

- Risque d'incendie : Aucune connue
- Réactivité : Stable dans des conditions normales

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour les pompiers : Porter un équipement de protection individuelle supplémentaire, dont un appareil respiratoire autonome en complément des vêtements de protection contre les incendies.

## SECTION 6 : mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Gants résistant aux produits chimiques. Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques en cas d'éclaboussements.
- Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Gants résistant aux produits chimiques. Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques en cas d'éclaboussements.
- Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter toute fuite non maîtrisée du produit dans l'environnement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de rejeter dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les eaux publiques.

### 6.3. Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

- Méthodes pour le nettoyage : Faibles quantités de liquide renversé : ramasser dans du matériau absorbant non combustible et collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Dans le cas d'un grand déversement, endiguer avec de la saleté, puis ramasser à l'aide d'un camion aspirateur pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

## SECTION 7 : manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité établies.

### 7.2. Conditions pour un entreposage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Prévoir une ventilation suffisante
- Condition(s) d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible

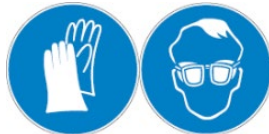
## SECTION 8 : contrôle de l'exposition et protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer la ventilation aspirante locale ou la ventilation générale afin de minimiser les concentrations de vapeur.
- Équipement de protection individuelle : Porter des lunettes et/ou des gants de protection pour minimiser tout contact prolongé.



- Protection des mains : en cas de contact prolongé ou répété, porter des gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques en cas d'éclaboussements.
- Protection de la peau et du corps : Le cas échéant, utiliser un tablier en plastique ou en caoutchouc pour protéger vos vêtements.
- Protection respiratoire : Pas généralement requise.

## SECTION 9 : propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Aspect : Liquide fin et transparent
- Couleur : Varie d'incolore à une faible coloration jaune
- odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Non disponible
- pH : 2 - 3
- Taux d'évaporation relatif (butyl acétate = 1) : 0
- Point de fusion : Non disponible
- Point de solidification : Non disponible

# Fiche de données de sécurité

Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: > 98,8 °C
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Non disponible
Tension de vapeur	: Non disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité relative	: 0.90 – 1,10
Solubilité	: Se disperse facilement dans l'eau
Log. du coefficient de partage octanol-eau (LogP)	: Non disponible
Log. du coefficient de partage octanol-eau (Log Kow)	: Non disponible
Viscosité cinématique	: < 100 cps
Viscosité dynamique	: Non disponible
Propriétés explosives	: non explosif
Propriétés oxydantes	: non oxydant
Limite d'explosivité	: Non disponible

## 9.2. Autres informations

Non disponible

## SECTION 10 : stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales d'utilisation

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune connue

## SECTION 11 : données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Aucune classification
DL50 testée sur le rat par voie orale	: Aucune classification
Lésion/irritation oculaire grave	: Peut provoquer de graves irritations oculaires.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut irriter la peau ou provoquer des réactions allergiques.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucune classification
Carcinogénicité	: Aucune classification
Toxicité pour la reproduction	: Aucune classification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Aucune classification
Danger par aspiration	: Aucune classification

## SECTION 12 : Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucun effet nocif important prévu

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucune information supplémentaire disponible

# Fiche de données de sécurité

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

## 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

## 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 13 : considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Les contenus et les contenants doivent être éliminés conformément aux règlements locaux, d'état, provinciaux, fédéraux et internationaux.

Recommandations en matière d'élimination des déchets : NE PAS CONTAMINER L'EAU, LES DENRÉES ALIMENTAIRES OU LES ALIMENTS POUR ANIMAUX LORS DE L'ENTREPOSAGE OU DE L'ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION DU DÉSINFECTANT :  
Utiliser le produit conformément au mode d'emploi. Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

MISE AU REBUT DU CONTENANT :  
Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir un contenant vide. Rincer le contenant à trois reprises, puis le faire recycler ou reconditionner, ou le perforer et l'éliminer dans un site d'enfouissement sanitaire, ou le faire incinérer ou, si les autorités provinciales et municipales le permettent, le faire brûler. Si le contenant est brûlé, se tenir loin de la fumée.

## SECTION 14 : informations sur le transport

N'est pas classé comme dangereux à transporter

## SECTION 15 : informations réglementaires

### 15.1. Réglementations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement ou législation particulière applicable à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate du règlement REACH

Autres réglementations, restrictions ou interdictions : Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II (REACH), modifié par le Règlement (UE) n° 453/2010

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Non disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16 : Autres informations

Sources des données clés : FDS, ECHA.

Glossaire : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). ASTM – Société américaine d'essais et de matériaux. CAS – Chemical Abstracts Service. CLP – Classification, étiquetage et emballage des substances. CSR – Rapport de sécurité chimique. CEE – Communauté économique européenne. CE – Communauté européenne. SGH – Système général harmonisé. HMIS – Système d'identification des matières dangereuses. FTSS – Fiches techniques sur la sécurité des substances. OSHA – Occupational Safety and Health Administration (administration américaine de la sécurité et de la santé au travail). Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). NET – Niveau d'exposition tolérable. REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Relat – Relatif. FDS – Fiche de données de sécurité. STEL – Limite d'exposition à court terme. VLE – Valeur limite d'exposition. TWA – Moyenne pondérée dans le temps.

*Les renseignements présentés ci-dessus sont basés sur des données considérées précises. Cependant, aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus par son utilisation. Celeste Industries Corporation n'assume aucune responsabilité en matière de blessures ni de dommages matériels, imputables au produit et subis par les revendeurs, les utilisateurs ou de tierces parties. De tels revendeurs ou utilisateurs assument tous les risques associés à l'utilisation de ce produit.*